

## SUDVRAC

Fos sur Mer (13) / DDAE d'un centre  
de broyage et d'expédition de ciment  
soumis à autorisation au titre de la  
rubrique ICPE n°2515

### **Pièce n°2 : Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers**

Rapport

Réf : CACISE150865 / RACISE01959

CBE / BML / OL

28/08/2015



## SUDVRAC

Fos sur Mer (13) / DDAE d'un centre de broyage et d'expédition de ciment soumis à autorisation au titre de la rubrique ICPE n° 2515

Pièce n 2 : Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers

Pour cette étude, le chef du projet est Bertrand MALJOURNAL

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	28/08/2015	01	C. BESSEYRE		B. MALJOURNAL		O. LLONGARIO	

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACISE150865 / RACISE01959
Numéro d'affaire :	A38559
Domaine technique :	IC01
Mots clé du thésaurus	ICPE, AUTORISATION, CIMENTERIE

Agence Sud-Est – site de Marseille  
 Parc de la Bastide Blanche - Bât B6 - rue de la Bastide Blanche – 13127 Vitrolles  
 Tél : 04.42.77.05.15 • Fax : 04.42.31.41.23  
[agence.de.marseille@burgeap.fr](mailto:agence.de.marseille@burgeap.fr)

Réf : CACISE150865 / RACISE01959	
CBE / BML / OL	
28/08/2015	Page 2/34

## SOMMAIRE

<b>Avant Propos</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Identité du demandeur</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Motivation de SUDVRAC pour la présente demande</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Contexte de la demande</b> .....	<b>8</b>
3.2 Implantation cadastrale.....	9
3.3 Nature de la demande.....	9
3.4 Classement des activités au regard de la réglementation ICPE.....	12
3.5 Etat actuel du site existant.....	12
<b>4. Résumé non technique de l'étude d'impact</b> .....	<b>13</b>
<b>5. Résumé non technique de l'étude de dangers</b> .....	<b>21</b>
5.1 Présentation générale de l'étude de dangers.....	21
5.2 Intérêts à protéger.....	21
5.3 Identification des risques.....	21
5.4 Analyse des risques et réduction des potentiels de dangers à la source.....	25
5.5 Mesures de prévention et de protection.....	30
5.5.1 Mesures préventives.....	30
5.5.2 Mesures de réduction des risques : méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident.....	32
5.5.3 Conclusion sur les méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident.....	34

## FIGURES

Figure 1 : Localisation géographique du site.....	8
Figure 2 : Parcelles.....	9
Figure 3 : Localisation des activités.....	10
Figure 4 : Synoptique du process.....	11
Figure 5 : Localisation des potentiels de dangers internes.....	22

## TABLEAUX

Tableau 1 : Réduction des potentiels de dangers.....	23
Tableau 2 : Potentiels de dangers identifiés et niveau de risque associé.....	27



## Avant Propos

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Le dossier de demande d'autorisation de cette unité de production inclut :

- la lettre de demande incluant la description de l'établissement et du projet d'exploitation envisagé en collaboration avec la société SUDVRAC porteuse du projet, POLYSIUS, chargée de la définition du process, en cohérence avec le permis de construire, établi par le cabinet d'architecture ARCHITECTES ASSOCIES;
- l'élaboration d'une étude d'impact, comprenant un volet sanitaire conformément aux articles R.512-6 et R.512-8 du Code de l'environnement, objet du présent document ;
- une étude des dangers avec choix de scénarios et modélisation des risques jugés les plus probables ou les plus majorants ;
- une notice d'hygiène et de sécurité ;
- un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers.

Ce dossier a été élaboré par :

BURGEAP

Bâtiment B6 – Parc de la Bastide Blanche

13127 VITROLLES

La rédaction de ce dossier a été réalisée en collaboration avec SUDVRAC, exploitant du projet.

L'ensemble des données concernant les installations, leurs modes de fonctionnement et les modes d'exploitation émanent de SUDVRAC, qui en assume la responsabilité et en assure l'authenticité.

## 1. Identité du demandeur

Raison sociale : SAS SUDVRAC  
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 €  
Adresse du siège social : SAS SUDVRAC  
63, rue de Forbin  
13002 Marseille 2<sup>ème</sup>

Correspondance à envoyer à : V.LEFEBVRE – SAS SUDVRAC

Nom et qualité du signataire de la demande : V.LEFEBVRE - Président

N°SIRET : 538 139 791 00015  
N°APE : 2351Z Fabrication de ciment

Personne chargée du suivi de l'affaire :

**V.LEFEBVRE**

Coordonnées téléphoniques de la personne chargée du suivi de l'affaire :

**Tel : 04 91 10 82 86**  
**Portable : 06 27 86 39 24**

## 2. Motivation de SUDVRAC pour la présente demande

### **Historique :**

Le Grand port Maritime de Marseille (GPMM) souhaite développer ses trafics maritimes de vracs solides par l'implantation dans la zone industrialo-portuaire de Fos, de nouveaux opérateurs économiques ayant besoin de la proximité d'infrastructures portuaires.

A cette fin, le GPMM a pour projet de créer une plateforme multi utilisateurs de 21,5 hectares environ, spécialisée dans l'importation, l'exportation et la transformation de matériaux de construction, et adossée aux terminaux portuaires dédiés à la manutention de vracs solides du secteur du Caban sud, dénommée « SITMAT »

La mise à disposition des emprises du SITMAT a fait l'objet d'une publicité préalable dans la presse spécialisée. En réponse à cette publicité préalable, la société SUDVRAC a remis au GPMM un dossier de proposition le 18 mars 2013.

Le projet de SUDVRAC sur le SITMAT vise à implanter dans un premier temps une installation d'importation et de stockage de ciment avec un atelier d'ensachage/palettisation, puis l'installation d'un broyeur et d'une zone de stockage. L'implantation est prévue au sud du SITMAT, en limite du terminal minéralier opéré par Carfos d'où se feront les échanges de matériaux par voie maritime.

### **Motivations :**

La société SUDVRAC souhaite exploiter un centre de broyage en vue de produire et de commercialiser des ciments conformes aux spécifications de la norme NF-EN-197-1 et NF-EN-197-2.

Les raisons qui ont amené la société à étudier et à développer ce projet sont les suivantes :

- Depuis quelques années, toutes les cimenteries françaises sont saturées, et pendant les saisons de forte activité de BTP, de nombreuses cimenteries sont en rupture de stock. Pendant les années de plus forte consommation, tous les cimentiers français doivent importer du clinker, et faute d'installations spécialement conçues pour ce produit, ces trafics se font souvent d'une manière précaire, dans des conditions logistiques et environnementales peu satisfaisantes ;
- La capacité nationale d'approvisionnement dans sa grande majorité provient des cimenteries intégrées. Le marché connaît une rationalisation et un changement des cimenteries intégrées aux centres de broyage de clinker. Ce qui conduira nécessairement à un déficit de l'offre dans les 20 prochaines années ;
- L'activité de construction est particulièrement vigoureuse dans le Sud de la France, qui consomme plus de 40% du total national. Cette distribution devrait se maintenir sur le long terme, et la croissance des régions du Sud devrait rester supérieure à la moyenne nationale, en particulier en raison du dynamisme de la région marseillaise ;
- Compte tenu de la croissance attendue de la consommation dans le Sud, et du déficit structurel de production, le marché a besoin d'un approvisionnement complémentaire. Pour répondre à ce besoin, SUDVRAC a donc décidé d'investir dans la construction d'un centre de broyage et d'expédition de ciment d'une capacité de 400 000 tonnes par an. Un centre de broyage est en effet plus compétitif qu'un simple terminal d'importation de ciment, à la fois par des prix de revient plus bas et par une gamme de produits finis plus large et plus adaptée aux besoins spécifiques des clients ;
- La création de 44 emplois directs et 60 indirects.



- Les actionnaires de SUDVRAC ont démarré depuis 2014 une opération identique au sein du port du Havre dénommée VRACS DE L'ESTUAIRE;

### **Le site**

Les raisons qui ont amené la société à choisir le site portuaire de Fos sur mer, sont les suivantes :

- Le site est à proximité immédiate des réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux à grande capacité, qui permettent de livrer sans difficulté les zones de chalandise visées ;
- La ville de Fos-sur-Mer possède sur son territoire l'une des zones industrialo-portuaires les plus vastes de France. Elle dispose de conditions nautiques remarquables pour accueillir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 les plus grands navires ;
- Le site de SUDVRAC est situé dans une zone stratégique, à cheval entre le Sud-Est dont la consommation nationale en ciment est de 20% et le Sud-Ouest dont la consommation nationale de ciment est de 22,2% ;
- Le site permet l'implantation rationnelle de l'ensemble des bâtiments constituant le centre de broyage de clinker : le hall de stockage, le broyeur, les silos ciment, l'atelier d'ensachage et de palettisation, le bâtiment administratif, le laboratoire, un atelier de maintenance et les ponts bascules.

### **Politique Environnementale**

La société SUDVRAC est consciente des impacts environnementaux de son activité ainsi que des nuisances potentielles qu'elle peut générer pour les riverains et les collectivités locales.

La société SUDVRAC est convaincue que la réussite de son projet, ainsi que sa pérennité, exigent un comportement environnemental exemplaire, et a donc décidé de mettre en place une politique environnementale ambitieuse et exigeante :

- dès le début du projet, le choix du site a été guidé par l'objectif de minimiser les impacts environnementaux et les nuisances pour les riverains, qu'ils proviennent du site lui-même ou des transports amont et aval. Ainsi, le site est localisé au cœur d'une zone industrielle et éloigné de toute habitation ;
- chaque étape des études du projet, les choix techniques ont été faits en recherchant les meilleures performances environnementales, en particulier dans les domaines de la réduction des émissions de poussières et de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et du bruit, ainsi que sous l'aspect de l'esthétique industrielle et de l'intégration paysagère ;
- dès avant la mise en service, le site mettra en place un système de management environnemental selon le référentiel ISO 14 000, et visera la certification. Le site visera également les certifications pour les normes ISO 9001, et BS OHSAS 18001.

### 3. Contexte de la demande

#### 3.1 Localisation géographique

Le projet se trouve sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer, dans le département des Bouches du Rhône (13), à environ 50 kilomètres au nord-ouest de Marseille, sur le littoral méditerranéen à l'extrémité Sud de la plaine de la Crau.

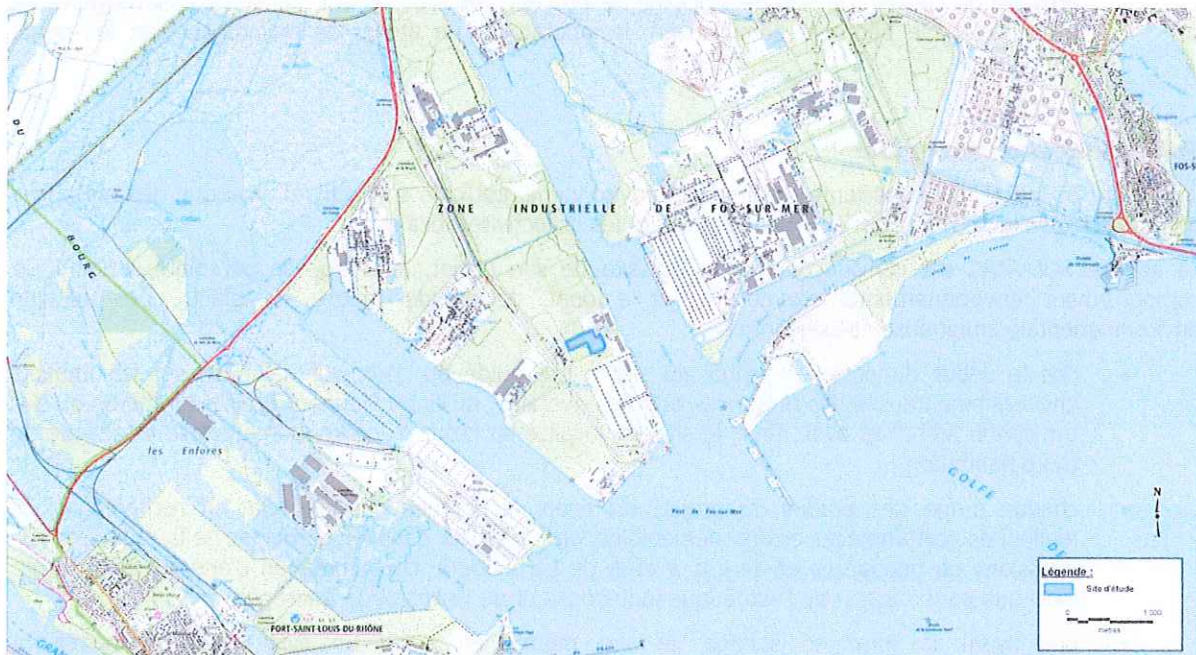
- Commune d'implantation : Fos-sur-Mer (13) ;
- Lieu-dit : Caban Sud.

Caban Sud est intégré au sein de la zone industrialo-portuaire de Marseille-Fos.

Le plan de localisation du site au 1/25 000 est présenté en annexe 1 du dossier Plans et annexes.

La figure ci-dessous permet de localiser le projet par rapport à la commune de Fos-sur-Mer.

Figure 1 : Localisation géographique du site



Le projet est ainsi localisé au sein de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer équidistant des centres-villes de Fos-sur-Mer au nord-est et de Port-Saint-Louis du Rhône au sud-ouest (environ 6km).



### 3.2 Implantation cadastrale

Le projet est localisé au sein de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et occupe une partie de la parcelle n°2.

Il s'étend sur environ 5,9 hectares. Le plan de l'implantation du projet est proposé sur la figure suivante.

Figure 2 : Parcelles



### 3.3 Nature de la demande

Le projet de la société SUDVRAC sur la commune de Fos-sur-Mer consiste à construire une usine de broyage et d'expédition de ciment d'une capacité maximale de 400 000 tonnes par an.

Le site réceptionnera du clinker, du gypse, et des ajouts. Compte tenu des types d'utilisation escomptés pour les produits fabriqués, les ajouts seront du calcaire ou des matériaux inertes. Par la suite, l'emploi de laitier de haut-fourneau acheminé par voie maritime et/ou de cendres volantes acheminées par camion citerne pourrait être envisagé.

Le centre de broyage de différents mélanges à base de clinker permettra la réalisation de plusieurs types de ciments. Le projet prévoit initialement la fabrication de trois types de ciments désignés d'après la norme EN 197-1 :2012 : CEM I L 52,5 R, CEM II/A L 42,5 R et CEM II/B L 32,5 N. La gamme de ciments fabriqués sera ensuite étendue en fonction des besoins du marché.

L'usine livrera environ 80 % de sa production en vrac par camions citernes, et disposera aussi des équipements lui permettant d'ensacher 20 % de sa production, en sacs de 25 kg ou 35 kg.

Le site comptera 44 salariés au total ; le poste de broyage et le laboratoire seront appelés à travailler 24h/24 pendant 7j/7 ; les préposés à l'expédition pourront travailler le samedi matin si nécessaire.

**Le projet sera réalisé en deux phases :**

- **Phase 1** : importation de ciment, stockage en silos, ensachage, expédition en sacs ou en vrac.
- **Phase 2** : importation de clinker et d'ajouts, stockage du clinker et des ajouts dans le hall, broyage, stockage et expédition du ciment.

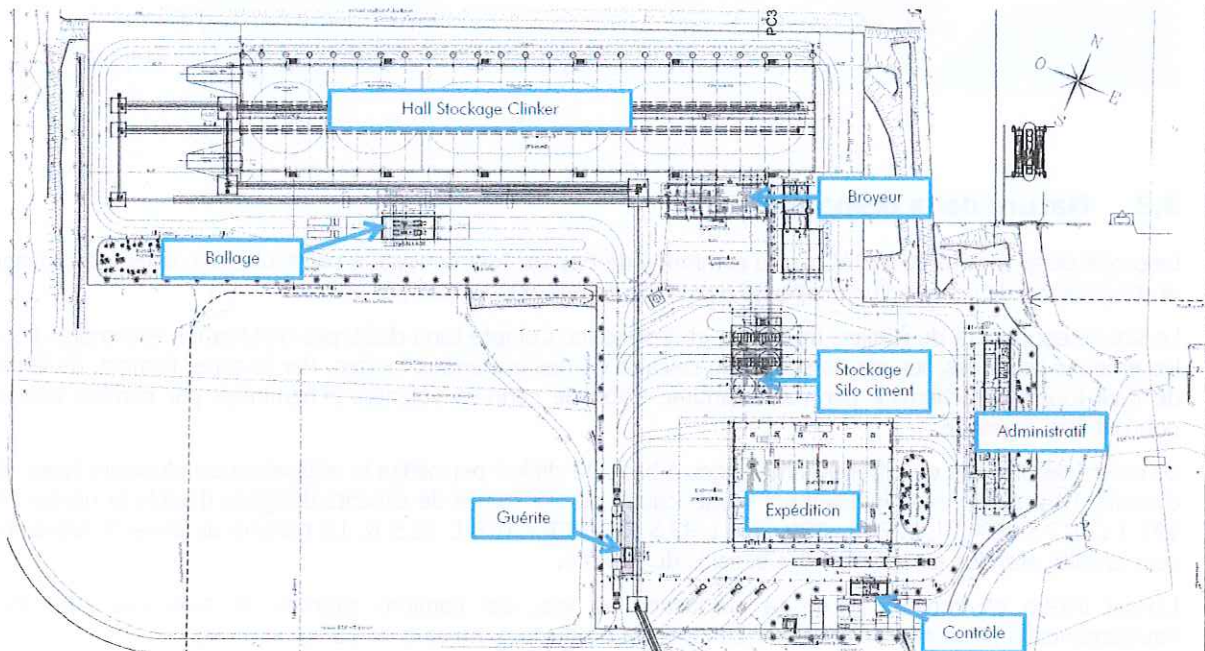
Le début des travaux de la phase 1 est prévu 3 mois après l'obtention du Permis de Construire et de l'Autorisation d'Exploiter.

Le début des travaux de la phase 2 est prévu pendant la mise en service de la phase 1.

Le site se compose de plusieurs bâtiments :

- Ballage
- Hall Stockage Clinker
- Broyage
- Stockage / Silo Ciment
- Expédition
- Administration
- Contrôle
- Guérite

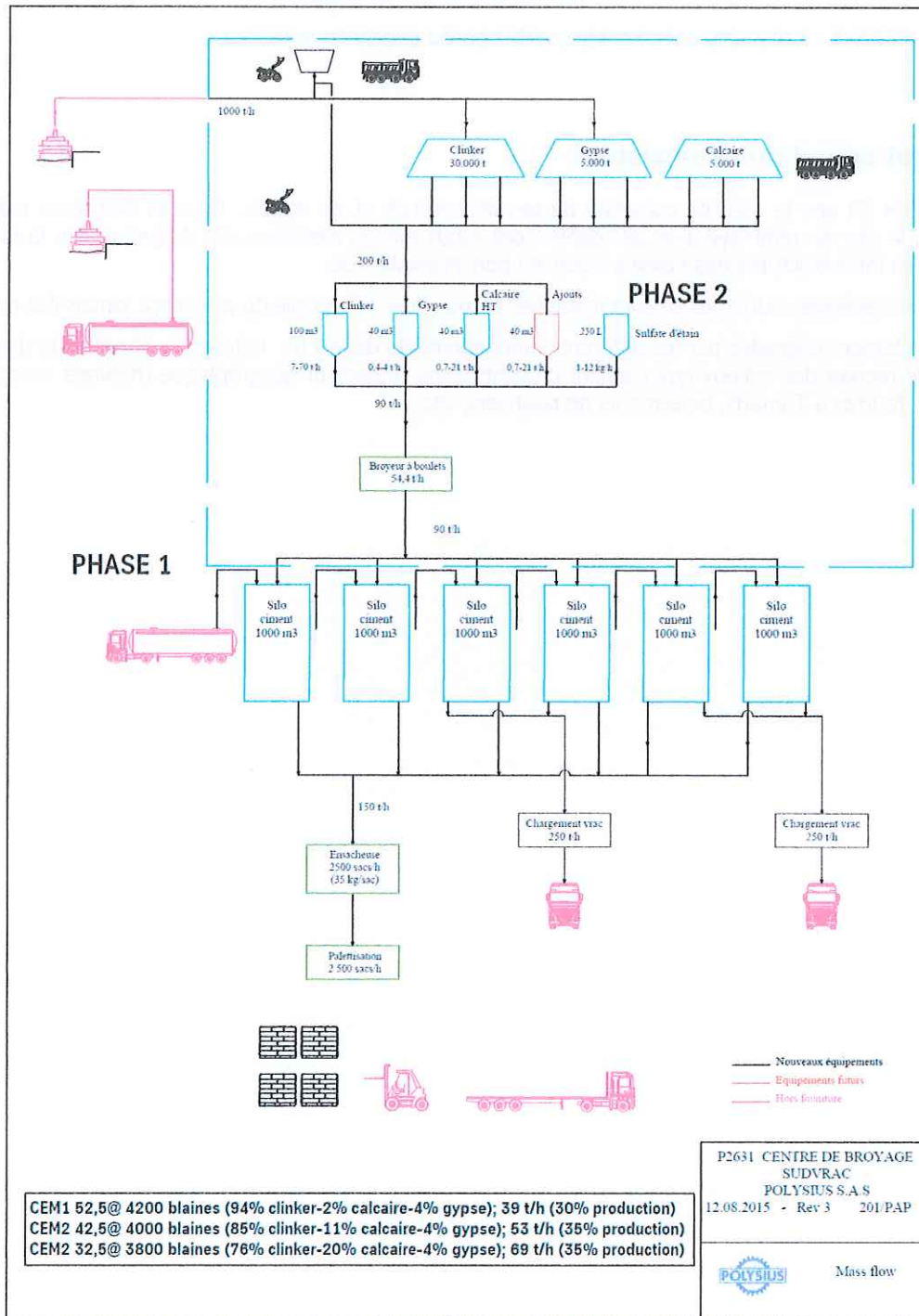
**Figure 3 : Localisation des activités**





Le schéma suivant présente le process du site.

Figure 4 : Synoptique du process





### 3.4 Classement des activités au regard de la réglementation ICPE

Conformément à la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'activité nouvelle exercée sur ce terrain est soumise à autorisation pour la rubrique suivante :

- **2515-1 : broyage, concassage, criblage de produits minéraux.**

### 3.5 Etat actuel du site existant

Il y a plus de 50 ans le site été constitué de terrain naturels et de marais. Dans la deuxième moitié des années 60, le site est remblayé avec des déblais des fonds marins alentours afin de gagner sur la mer et de construire les infrastructures des bassins-ouest du port Marseille-Fos.

Depuis de nombreuses industries se sont installées autour mais la parcelle du projet n'a jamais été occupée.

Bien que fortement dégradés par les différents aménagements de la ZIP, le temps a permis à la dynamique naturelle de recréer des milieux typiquement présents dans ce secteur géographique (habitats secondaire) : sansouires, fourrés à Tamaris, boisements de peupliers, etc.

#### 4. Résumé non technique de l'étude d'impact

La méthode d'analyse de cette étude d'impact consiste à analyser l'état du site et de son environnement à ce jour, en hiérarchisant les enjeux, puis de confronter le projet avec cet état initial afin de déterminer les impacts positifs ou négatifs, directs ou indirects, temporaires ou permanents du projet.

Les impacts sont hiérarchisés selon leur intensité (niveau : ☺ faible / ☺ modéré / ☹ fort) et, le cas échéant, des mesures prises pour la suppression, réduction ou compensation des impacts sont définies.

Les mesures de maîtrise des effets sont détaillées lorsque le niveau d'impact n'est pas satisfaisant.

<b>Relief</b>	Zone plane entourée de bâtiments industriels Une zone de remblais est présente sur le site.	☺	Terrassement modifiant peu la topographie, à l'exception de la zone de remblais	Aucune
<b>Climatologie</b>	Le climat est de type « méditerranéen ». La variation de température moyenne entre hiver et été est relativement importante (17°C) Les précipitations sont abondantes l'automne avec le développement de phénomènes orageux parfois violents Des vents dominants modérés à très forts de secteur Nord-Nord-Ouest (Mistral)	☺	Impact négatif faible (émissions de polluants atmosphériques réduites)	Bâtiment conçu selon RT 2012 d'où une consommation primaire maximale de 50 kWh/m <sup>2</sup> .an Choix du combustible pour le générateur de gaz chaud (697W) permettant de limiter les émissions : gaz naturel
<b>Sol et sous/sol</b>	Sol composé de remblais mis en place dans les années 60	☺	Travaux de terrassements et de fondations. Risque faible de pollution des sols (poussières, gasoil)	Mise en place d'une aire de rétention au niveau de la station de distribution de carburant

Impacts	Mesures de maîtrise des impacts
<p>Présence de nappes souterraines des alluvions quaternaires proche de la surface. Le niveau de la nappe peut varier de 0,1 et 3,3 mètres de profondeur par rapport au terrain naturel</p> <p>Sens d'écoulement variable en fonction de la météorologie</p>	<p>Création de 2 bassins d'infiltration pour les eaux pluviales de toiture</p> <p>Aménagement de haies et talus dont le système racinaire développé en profondeur permet l'infiltration d'eau en quantités importantes</p> <p>Mesures de maîtrise des risques de pollution au niveau de la station de distribution de gasoil (installation d'une aire de rétention)</p>
<p>Imperméabilisation d'une grande partie du site limitant le rechargement de la nappe</p> <p>Risque de pollution des sols faible</p>	<p>La roubine traversant le site sera busée, et la roubine longeant la limite Nord du site sera déplacée de quelques mètres.</p> <p>Les eaux pluviales sont acheminées vers le bassin d'orage intérieur, d'une capacité de 1164 m<sup>3</sup>. Elles sont traitées par des déboueurs-séparateurs d'hydrocarbures avant rejet au bassin. L'exutoire du bassin d'orage est raccordé après relevage au réseau de fossés drainants de la zone industrielo-portuaire.</p> <p>Les eaux sanitaires sont traitées par un dispositif d'assainissement non collectif de type mini station d'épuration conforme aux dispositions réglementaires en vigueur (dimensionnée sur 30 équivalent habitants).</p>
<p>Projet localisé entre les Darse n°1 et n°2 du GPM (bassin Ouest)</p> <p>Présence de roubines (fossés) au niveau du site</p>	<p>Pas de risque d'impact pour les cours d'eau proches mais impact sur une roubine traversant le site et une autre au Nord du site.</p> <p>Pas d'utilisation d'eau dans le process</p> <p>2 types de rejets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- eaux pluviales des voiries récupérées dans un réseau spécifique et traitées avant rejet dans le fossé (en passant par un bassin tampon étanche)</li> <li>- eaux pluviales des toitures récupérées dans 2 bassins d'infiltration</li> <li>- eaux usées (sanitaires) envoyées vers le réseau de la ville</li> </ul> <p>Consommation d'eau faible 3 m<sup>3</sup>/j</p>
<p><b>Eaux souterraines</b></p>	<p>☺</p>
<p><b>Eaux superficielles</b></p>	<p>☺</p>



Emission	Etat initial	Impacts	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation
<b>Air</b>	<p>Sur ZIP de Fos, les nombreuses activités industrielles et les besoins de transports générés par les salariés de ces entreprises sont responsables d'une dégradation de la qualité de l'air.</p>	<p>Les principaux impacts attendus en termes de qualité de l'air sont liés aux émissions de particules issues des activités de broyage et de transferts des différents matériaux</p> <p>Emissions atmosphériques faibles issues principalement du trafic et du générateur de gaz chaud</p> <p>Impact négligeable en termes d'émissions d'odeurs</p>	<p>Toutes les zones de déversement de matériaux entre les différents systèmes de transport, seront équipées de filtres à manches qui permettront l'élimination des poussières produites. Les bandes transporteuses seront capotées.</p> <p>La reprise du stock de matières premières se fera de manière automatique (sans chargeuse) de manière à limiter les émissions de poussières et à éviter l'exposition des travailleurs aux poussières</p> <p>Choix du gaz naturel privilégié au lieu du fuel comme combustible pour le générateur de gaz chaud permettant de limiter les émissions polluantes</p>
<b>Risques naturels</b>	<p>Risques incendie de feu de forêt, aléa inondation et mouvement de terrain faibles à inexistantes,</p> <p>Zone de sismicité modérée</p>	Aucun	Aucune

Milieu	Enjeux	Impact	Mesures compensatoires
<p><b>Espaces d'inventaire ou de protection</b></p>	<p>Aucune zone NATURA 2000 ne se trouve à proximité immédiate du site. La plus proche est la zone des Marais entre Crau et Grand Rhône, qui jouxte les limites du périmètre d'étude éloigné (3km).</p> <p>3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) sont présentes à proximité.</p>	<p style="text-align: center;">😊</p> <p>Aucun impact significatif</p>	<p style="text-align: center;">Aucune</p>
<p><b>Habitats et flore</b></p>	<p>L'étude menée par ECO-MED a permis de recenser plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Habitats naturels</i> fortement dégradés, mais présence de steppes salées à Saladelles (enjeu très fort), des prés salés à Jonc (enjeu fort), des fourrés à Tamaris (enjeu fort) et des formations à Canne de Ravenne (enjeu modéré).</li> <li>• <i>Zones humides</i> : surface totale de zones humides au sein de la zone d'étude de 2,32 ha</li> <li>• <i>Flore</i> : espèces halophiles présentant un enjeu local de conservation notable ont été avérées : Salabelle dure (enjeu très fort), Salabelle de Girard (enjeu fort) et Canne de Ravenne (enjeu modéré).</li> </ul> <p>Des investigations complémentaires sont en cours (août-septembre).</p>	<p style="text-align: center;">😊</p> <p>La mise en place du projet engendrera la destruction de la végétation présente sur site.</p>	<p>Compte tenu des enjeux, un dossier de demande de dérogation de destructions d'espèces protégées sera conduit en parallèle du DDAE, en collaboration avec les services du SBEP de la DREAL.</p> <p>Des mesures compensatoires sont à l'étude avec les services du GPM.</p>

Etat initial	Etat futur	Impact
<p>L'étude menée par ECO-MED a permis de recenser plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Insectes</i> : présence de Cicindèle des marais (enjeu local fort), et du criquet de Palavas (à confirmer)</li> <li>• <i>Amphibiens</i> : présence du Pélodyte ponctué (enjeu modéré), le Crapaud calamite et la Rainette méridionale (enjeu faible)</li> <li>• <i>Reptiles</i> : Une seule espèce a été avérée: la Couleuvre à échelons (enjeu modéré)</li> <li>• <i>Avifaune</i> : présence de deux espèces à enjeu modéré (l'Édicnème criard et le Guêpier d'Europe) probablement en reproduction au sein de la zone d'étude</li> <li>• <i>Chiroptères et mammifères terrestres</i> : qu'aucun gîte n'est favorable sur la zone d'étude et aux alentours. La zone peut être exploitée par un cortège d'espèces comme habitat de chasse et de transit</li> </ul> <p>Des investigations complémentaires sont en cours (août-septembre).</p>	<p>Les espèces faunistiques désertent le site, au moment des travaux.</p> <p>Des impacts directs et indirects sont donc à prévoir.</p>	<p>Compte tenu des enjeux, un dossier de demande de dérogation de destructions d'espèces protégées sera conduit en parallèle du DDAE, en collaboration avec les services du SBEP de la DREAL.</p> <p>Des mesures compensatoires sont à l'étude avec les services du GPMIM.</p>
<p><b>Faune</b></p>	<p>☺</p>	<p>Impact lié à l'implantation des bâtiments. Projet dans la continuité des</p>
<p><b>Paysage et patrimoine</b></p>	<p>☺</p>	<p>Aménagements (côtures naturelles et artificielles) Plantation de haies sur le pourtour du</p>



Thèmes	Etat initial	Impacts	Mesures de maîtrise des impacts
	les premières habitations sont situées à plus de 3 km du site.		site
<b>Occupation du sol</b>	3 grands types d'occupation des sols <ul style="list-style-type: none"> <li>- A proximité immédiate du projet : milieux à végétation arbustive ;</li> <li>- Une grande partie en zone industrielle ;</li> <li>- Milieu maritime avec le golfe de Fos et les darses 1 et 2 du port</li> </ul>	😊	Aucune
<b>Urbanisme</b>	Au sein du POS, le site appartient au secteur NAE1 spécifique à la zone industriel-portuaire de Fos-sur-Mer. Prescription au sein du règlement d'aménagement de la zone industriel-portuaire Implantation en adéquation avec les orientations du SCOT	😊	Respect du coefficient d'emprise au sol (inférieur à 50% de la surface de la parcelle). Respect des préconisations architecturales en matière de hauteur du bâti, de distance de visibilité et de clôture du terrain.
<b>Servitudes d'utilité publique et réseaux existants</b>	Passage de réseaux publics sur le terrain (réseaux électriques HT, réseaux de télécommunication et réseaux d'adduction d'eau)	😊	Les réseaux traversant le terrain seront déviés par l'aménageur
<b>Démographie et patrimoine bâti</b>	Les habitations les plus proches se trouvent à plus de 3 km du projet et ne devraient pas être impactées par le projet lors de la phase chantier et de la phase d'exploitation	😊	Mesures spécifiques à la phase chantier : Organisation, sécurité, charte de chantier propre, ...

Impact	Etat initial	Etat futur	Evolution
<b>Profil et activités socio-économiques</b>	Population active stable, mais augmentation de 1 % du taux de chômage entre 2007 et 2012	Redynamisation de l'emploi : - Utilisation des entreprises locales durant le chantier - création de 44 emplois directs pendant l'exploitation - Impact économique positif pour les acteurs du BTP	Aucune
<b>Equipements publics</b>	Présence de nombreux équipements publics sur Fos-sur-Mer, essentiellement en centre-ville.	Aucun	Aucune
<b>Transports et mobilités</b>	Accès depuis la D268 qui relie Fos-sur-Mer à Port-Saint-Louis du Rhône en empruntant la route du quai minéralier puis la voie d'accès aux entreprises CAP-VRACS et LAFARGE CEMENTS Présence d'une voie ferrée alimentant le terminal minéralier	Accès facile par la route et utilisation de la voie ferrée possible Augmentation faible du trafic (55 camions pour l'expédition, et 26 véhicules légers par jour, ainsi que 60 camions pour l'approvisionnement en matières premières en phase 1, et 20 camions uniquement en phase 2) Augmentation du trafic maritime de 17 à 36 navires par an lors de mise en œuvre de la phase 2.	Mise en place d'un plan de circulation interne. Utilisation de transporteurs à bande depuis le port maritime en phase 2 pour limiter l'usage des camions en approvisionnement de matières premières
<b>Bruit et vibrations</b>	Niveau sonore ambiant stationnaire autour de 50dB en raison des activités des entreprises autour du site.	Impact temporaire en phase travaux Augmentation des niveaux sonores à proximité de l'installation en phase exploitation	Positionnement des équipements les plus bruyants dans des endroits fermés et de les éloigner des limites de propriété du site,



		Respect des normes réglementaires en limite de propriété et au niveau des habitations à l'aide des mesures techniques prévues	Respect des règles usuelles de bonne conduite (absence d'utilisation klaxon, respect des limites de vitesse...), Traitement des plafonds et/ou certaines surfaces murales intérieures aux bâtiments par des revêtements absorbants (bac acier perforé + laine minérale).
<b>Ambiance lumineuse</b>	Le projet se trouve dans une ambiance lumineuse forte.	<p>Eclairage durant le fonctionnement de nuit</p> <p>Gêne pour la faune locale</p>	<p>Sensibilisation des salariés à la consommation</p> <p>Extinction des feux des véhicules lorsque ces derniers sont à l'arrêt</p> <p>Détecteur d'ambiance lumineuse (Extinction automatique des lumières)</p> <p>Les mesures d'intégration paysagère permettent de limiter les impacts</p>
<b>Gestion des déchets</b>	La gestion des déchets relève de l'intercommunalité Ouest-Provence au niveau de la commune de Berre	<p>Pas de production de déchets lors du process</p> <p>Seuls les opérations de maintenance, les loupés de fabrication et les services administratifs généreront des déchets</p>	<p>En phase chantier, obligation pour chaque prestataire d'assurer l'évacuation de ses déchets en filière adaptée</p> <p>Tri à la source</p> <p>Évacuation vers des centres de traitement et de valorisation agréés</p>



## 5. Résumé non technique de l'étude de dangers

### 5.1 Présentation générale de l'étude de dangers

La présente partie est un résumé non technique de l'étude de dangers du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. L'objet de l'étude de dangers est :

- de recenser, décrire et étudier tous les dangers que peut présenter l'installation, directement ou indirectement, en cas d'accident, en présentant une description des accidents susceptibles d'intervenir, que leur cause soit d'origine interne ou externe ;
- de hiérarchiser ces scénarii en terme de gravité/probabilité/cinétique et décrire la nature et l'extension des conséquences que peut avoir un accident éventuel sur les tiers et biens extérieurs au site et sur l'environnement ;
- de justifier les mesures propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident, déterminées sous la responsabilité du demandeur.

### 5.2 Intérêts à protéger

Les principales caractéristiques de l'environnement en termes d'intérêts à protéger en cas d'accidents ou incidents survenant sur le site en phase d'exploitation sont :

- Les installations industrielles ICPE situées à proximité immédiate du site (SOLAMAT MEREX, CAPVRAC et LAFARGE Ciment notamment) ;
- Eaux de surface : présence d'une roubine sur le site, mais qui sera busée ;
- Eaux souterraines : présence d'une nappe superficielle peu profonde voire affleurante par moment et non protégée ;
- La route d'accès aux sites voisins, qui longe le site SUDVRAC au sud-est ;
- La darse 1 située à environ 200 m à l'est du site.

### 5.3 Identification des risques

Le site du projet de SUDVRAC est soumis à certains dangers induits par son milieu environnant, et à des dangers liés aux installations du site..

Ces dangers sont présentés dans le tableau ci-après.

Des mesures sont prises par l'exploitant afin d'assurer un mode de fonctionnement sur site qui permette de réduire à la source les potentiels de dangers.

Les mesures de réduction à la source des potentiels de dangers (organisation du stockage, maintenance des équipements...) qui sont mises en place sont également inscrites dans le tableau suivant.

Réf : CACISE150865 / RACISE01959	
CBE / BML / OL	
28/08/2015	Page 21/34

Figure 5 : Localisation des potentiels de dangers internes

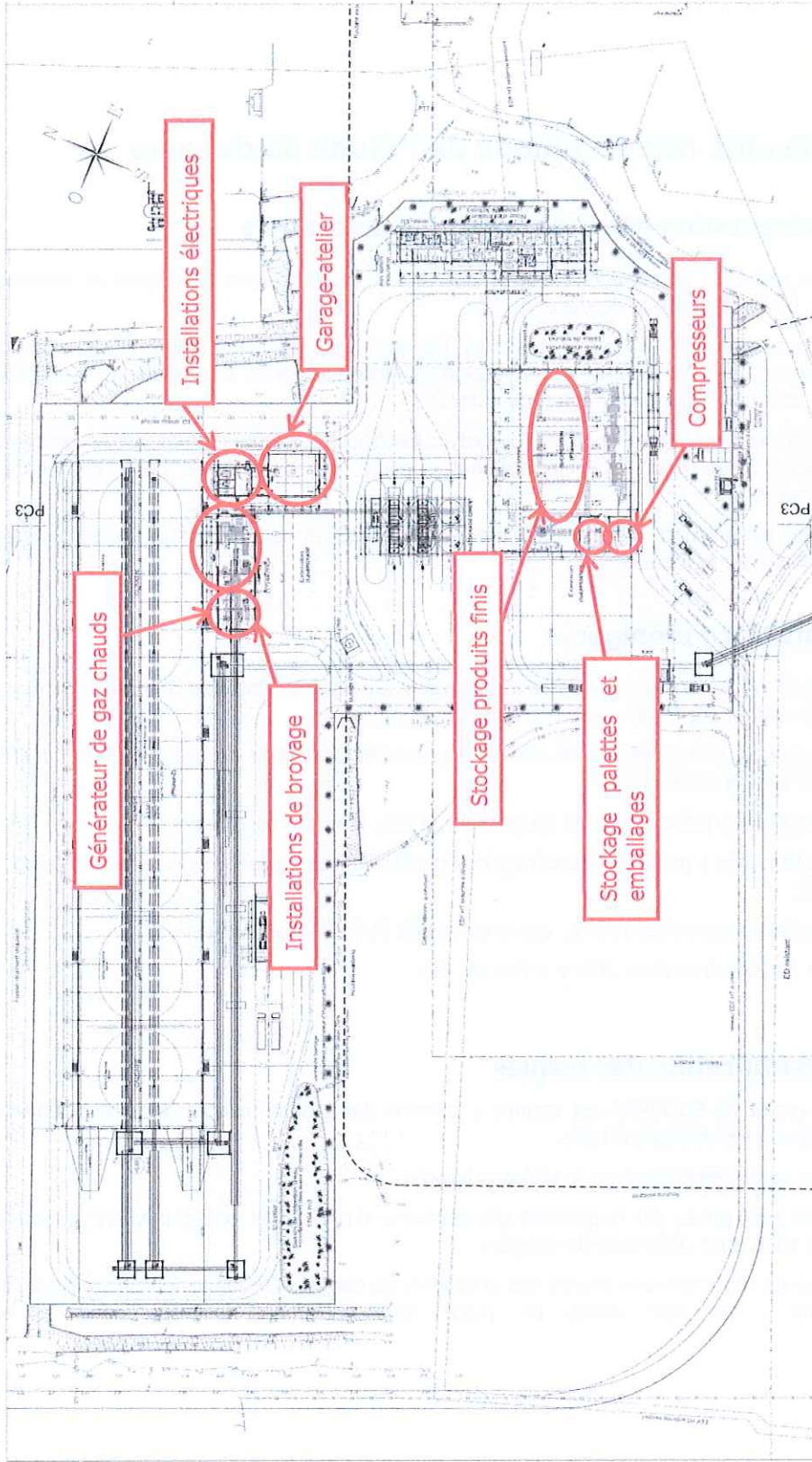




Tableau 1 : Réduction des potentiels de dangers

REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS D'ORIGINE EXTERNE	
Potentiels liés à l'environnement extérieur	
Foudre	L'occurrence de ce phénomène extérieur n'est pas maîtrisable par SUDVRAC. Aussi, aucune mesure de réduction à la source n'est possible.
Activités environnantes (plusieurs ICPE)	L'occurrence de ce phénomène extérieur n'est pas maîtrisable par SUDVRAC. Aucune mesure de réduction à la source n'est possible.
Transport de marchandises (voie d'accès menant au site et aux ICPE voisines)	L'occurrence de ce phénomène extérieur n'est pas maîtrisable par SUDVRAC. Aucune mesure de réduction à la source n'est possible. Les bâtiments d'exploitation sont toutefois reculés par rapport aux axes routiers limitrophes.
Circulation routière sur la voie d'accès au site	L'occurrence de ce phénomène extérieur n'est pas maîtrisable par SUDVRAC. Aucune mesure de réduction à la source n'est possible. Les bâtiments d'exploitation sont toutefois reculés par rapport aux axes routiers limitrophes.
Base militaire d'Istres	L'occurrence de ce phénomène extérieur n'est pas maîtrisable par SUDVRAC. Aucune mesure de réduction à la source n'est possible.
Trafic de bateau au sein de la darse n°1	L'occurrence de ce phénomène extérieur n'est pas maîtrisable par SUDVRAC. Aucune mesure de réduction à la source n'est possible.
Personnes malveillantes étrangères au site	L'occurrence de ce phénomène extérieur n'est pas maîtrisable par SUDVRAC. Aucune mesure de réduction à la source n'est donc possible. Des mesures sont toutefois mises en place pour prévenir les intrusions et la malveillance au sein du site (clôture, activité 24h/24h)



<b>REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS D'ORIGINE INTERNE</b>	
<b>Potentils liés aux produits et matériaux présents sur le site</b>	
Produits combustibles présents (palettes, matériaux d'emballage)	Le stockage de ces matières combustibles est indispensable pour le fonctionnement du site (ensachage et palettisation). La quantité de matières combustibles est limitée aux besoins de l'activité.
Gasoil	L'utilisation de fioul est indispensable pour le fonctionnement des engins de manutention (chargeurs) et le cas échéant pour le fonctionnement du générateur de gaz chaud. Les quantités stockées doivent permettre de répondre au besoin de l'activité.
<b>Potentils liés aux installations principales</b>	
Installation de broyage	Cette installation est indispensable à l'activité du site, elle ne peut être supprimée. Les équipements seront conformes aux normes en vigueur.
Générateur de gaz chaud	Cette installation est indispensable à l'activité du site, elle ne peut être supprimée. Les équipements seront conformes aux normes en vigueur.
Convoyeurs et transporteurs	Ces installations sont indispensables à l'activité du site, elles permettent d'optimiser les capacités de production du site et de limiter l'utilisation d'installations plus à risques (tels des engins). Ils seront tous capotés.
Silos de stockage et de chargement	Ces installations sont indispensables à l'activité du site, elles permettent d'optimiser les capacités de livraison du site. Leur nombre est limité à 6 unités.
Atelier d'ensachage	L'ensachage est une opération indispensable pour le site. Cette installation ne peut être substituée.
Filtres à manche	Les filtres à manches permettent de limiter les risques d'émanation de poussières par le site. Ils ne peuvent être substitués.
<b>Potentils liés aux installations annexes</b>	
Garage-atelier	Le garage-atelier permettra d'assurer la maintenance de routine et les interventions d'urgence sur les engins, ceci dans un objectif de réduction des risques. Cet atelier ne peut être supprimé.
Installations électriques	Les installations électriques sont conformes aux normes en vigueur.
Compresseurs	Ces installations sont indispensables à l'activité du site, elles ne peuvent être supprimées. Leur nombre est toutefois limité.
Stockage de fioul et la station de distribution	Le stockage d'hydrocarbures est indispensable pour le fonctionnement des engins de manutention (chargeurs). Les quantités stockées doivent permettre de répondre au besoin de l'activité.

<b>Potentiels lié à la circulation sur le site</b>	
Flux de matières sur le site, notamment le trafic de camions et engins de manutention	Les flux de camions sont optimisés et limités aux besoins de l'activité. Des plans de circulation ont été définis.
<b>Potentiels liés aux déchets</b>	
Déchets	Les déchets sont triés et stockés par type. Leur enlèvement est effectué de manière à éviter tout risque d'envol et de pollution du sol.

#### 5.4 Analyse des risques et réduction des potentiels de dangers à la source

Une analyse des risques a été élaborée en intégrant les critères de probabilité d'occurrence, de cinétique, d'intensité des effets et de gravité de chaque scénario d'accident possible.

Les probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux et des accidents potentiels identifiés dans cette étude peuvent être déterminées selon trois types de méthodes : méthode de type qualitatif, semi-quantitatif ou quantitatif. Le choix pris pour cette étude est d'adopter une méthode dite « qualitative ».

Pour son analyse préliminaire des risques, l'échelle de cotation de gravité employée tient compte d'une échelle évaluée à la fois pour les personnes et les biens extérieurs au site, mais aussi pour l'environnement. Quant à l'analyse détaillée des risques, l'échelle de cotation adoptée pour les scénarios majeurs est celle dressée à l'annexe III de l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Quant aux cinétiques d'apparition et d'atteinte des scénarios, elles ont été cotées « lente » ou « rapide » selon le cas.

Le tableau ci-après synthétise la cotation des différents scénarios identifiés en prenant en compte les barrières de prévention et de protection prévues.

Dans ces grilles :

- la zone verte correspond à un risque faible jugé comme tolérable.
- la zone jaune correspond à un risque modéré pour lequel des mesures permettent de maîtriser ce risque,
- la zone orange correspond à un risque fort pour lequel il sera nécessaire de démontrer que le risque a bien été réduit jusqu'à un niveau aussi bas que raisonnablement réalisable à l'aide des mesures de prévention et de protection.
- la zone rouge correspond à un risque intolérable qui va nécessiter une étude détaillée de chacun des scénarios présents dans cette zone avec pour objectif de le rendre acceptable.



L'échelle de cotation est la suivante :

		Probabilité P				
		E : Extrêmement peu probable	D : Très improbable	C : Improbable	B : Probable	A : Courant
<b>Gravité G</b>	5 : Désastreux					
	4 : Catastrophique					
	3 : Important					
	2 : Sérieux					
	1 : Modéré					
Risque inacceptable						
Risque fort						
Risque modéré						
Risque faible						

Les résultats de l'analyse des risques sont présentés dans le tableau suivant.



Tableau 2 : Potentiels de dangers identifiés et niveau de risque associé

Potentiel de danger	Accident potentiel	Niveau de risque <u>avant</u> prise en compte des moyens de protection du site	Niveau de risque <u>avec</u> prise en compte des moyens de protection du site
<b>Risques d'accidents liés à l'environnement extérieur</b>			
<b>Foudre</b>	Incendie Coupure d'alimentation électrique	Fort	Faible
<b>Activités environnantes (ICPE)</b>	Incendie se propageant sur le site SUDVRAC	Inacceptable	Modéré
<b>Activités environnantes (ICPE)</b>	Explosion ayant des conséquences ou effets dominos sur le site SUDVRAC	Inacceptable	Fort
<b>Transport de matières dangereuses (voie d'accès au site)</b>	Risque en cas d'accident d'effets dominos sur le site SUDVRAC	Fort	Modéré
<b>Circulation routière et trafic sur la voie d'accès au site</b>	Risque en cas d'accident d'effets dominos sur le site SUDVRAC	Modéré	Faible
<b>Base militaire d'Istres</b>	Risque en cas de chute d'aéronef sur le site SUDVRAC	Modéré	Modéré
<b>Trafic de bateaux au sein de la darse n°1</b>	Risque en cas d'incendie ou d'explosion sur un bateau	Fort	Faible

Potentiel de danger	Accident potentiel	Niveau de risque <u>avant</u> prise en compte des moyens de protection du site	Niveau de risque <u>avec</u> prise en compte des moyens de protection du site
Malveillance	Destruction, vol, incendie	Inacceptable	Modéré
<b>Risques d'accidents liés aux produits stockés</b>			
<b>Produits combustibles présents (palettes, matériaux d'emballage)</b>	Incendie du stockage de palettes ou d'emballages en présence d'une source d'inflammation	Inacceptable	Fort
<b>Gasoil</b>	Perte de confinement de gasoil (lors du dépotage par exemple)	Modéré	Faible
<b>Gasoil</b>	Inflammation d'une flaque de gasoil en présence d'une source d'inflammation	Inacceptable	Modéré
<b>Risques d'accidents liés aux installations principales et au process</b>			
<b>Installation de broyage</b>	Risque d'incendie	Fort	Modéré
<b>Générateur de gaz chauds</b>	Incendie ou explosion	Inacceptable	Modéré
<b>Convoyeurs et transporteurs</b>	Incendie par échauffement ou défaillance électrique	Inacceptable	Modéré
<b>Silos de stockage et de chargement</b>	Effondrement d'un silo, et déversement de ciment au sol	Faible	Faible
<b>Atelier d'ensachage</b>	Fissuration d'un silo (perte de confinement du stockage)	Inacceptable	Modéré
<b>Filtre à manche</b>	Incendie ou pollution atmosphérique par défaillance des filtres	Inacceptable	Modéré
<b>Risques d'accidents liés aux équipements annexes</b>			
<b>Garage-atelier</b>	Incendie d'une installation ou d'un stockage à l'intérieur du garage atelier	Fort	Modéré
<b>Garage-atelier</b>	Pollution des sols lors d'une opération d'entretien ou en cas de perte de confinement d'un stockage	Fort	Faible
<b>Equipements électrique</b>	Incendie en cas de défaillance	Fort	Faible



Potentiel de danger	Accident potentiel	Niveau de risque avant prise en compte des moyens de protection du site	Niveau de risque avec prise en compte des moyens de protection du site
Compresseurs	Risque d'explosion	Inacceptable	Modéré
<b>Risques d'accidents liés à la circulation sur le site</b>			
Engins de manutention	Déversement accidentel de produits polluants (gasoil, huile, etc.)	Faible	Faible
Camions de livraison et d'expédition	Déversement accidentel de produits polluants (essence, huile, etc.)	Faible	Faible
Camions de livraison et d'expédition	Déversement accidentel de produits minéraux (perte de chargement)	Modéré	Faible
<b>Risques d'accidents liés aux déchets</b>			
Déchets industriels banals et déchets d'ordures ménagères	Inflammation de déchets combustibles	Modéré	Faible
Déchets industriels banals et déchets d'ordures ménagères	Perte de confinement de déchets polluants pour le milieu naturel	Faible	Faible

Après prise en compte des moyens de prévention et de protection qui seront mis en place, l'étude des risques indique qu'il n'y a pas de scénarios d'accidents majeurs sur le projet de SUDVRAC, qui nécessite une analyse des risques plus détaillée.

Aussi, aucune étude spécifique de scénario d'accident n'a été réalisée dans le présent DDAE.

Il est donc considéré que l'ensemble des risques présents sur le site SUDVRAC sont suffisamment maîtrisés à l'aide des mesures mises en place afin de les rendre acceptables.

Les accidents potentiels n'auront a priori pas de conséquences notables sur l'environnement extérieur.



## 5.5 Mesures de prévention et de protection

### 5.5.1 Mesures préventives

Une organisation adaptée aux scénarios d'accidents du site de SUDVRAC permettant de minimiser la probabilité d'occurrence de ces accidents et de diminuer à la source leurs effets néfastes sera mise en place.

#### 5.5.1.1 Prévention du risque incendie

##### Nature des constructions

La nature des bâtiments et des installations choisies permettront de limiter l'occurrence, la propagation et les conséquences d'un incendie ou d'autres phénomènes accidentels pouvant survenir sur le site (effondrement du fait de tempête, tassement, etc.).

Des murs coupe-feu de degré de 2h seront mis en place :

- Autour des stockages de palettes et d'emballages, sur 5 m de hauteur afin de les isoler du reste du bâtiment ensachage/palletisation,
- Autour du local électrique,
- Autour du local du générateur de gaz chaud.

D'autres mesures seront mises en place, notamment au niveau des convoyeurs.

##### Nature des terrains

Compte tenu des ouvrages à mettre en place (broyeur, stockages, ...), une étude géotechnique préliminaire du site sera réalisée préalablement aux travaux d'aménagement de la partie nouvelle et proposera des solutions constructives adaptées à la nature du sous-sol.

#### 5.5.1.2 Choix et maîtrise des procédés et des produits

Les installations de production et les équipements techniques disposés à plusieurs endroits sur le site seront neufs et périodiquement contrôlés pour éviter tout risque de défaillance pouvant entraîner une inflammation ou une pollution.

SUDVRAC minimisera les potentiels de danger en optimisant les flux de stocks, en limitant les quantités de produits dangereux sur le site aux besoins structurels de l'activité, et en les stockant sur rétention autant que possible.

#### 5.5.1.3 Qualification et formation du personnel

SUDVRAC formera ses salariés à l'activité générale du site, et certains recevront des formations particulières : entretien mécanique et électrique, personnel du laboratoire physique et chimique, risques électriques, secourisme et protection incendie.

Périodiquement, le service de sécurité, en collaboration avec le service des sapeurs-pompiers, procédera à des exercices d'alerte incendie et à l'évacuation totale des bâtiments.

Réf : CACISE150865 / RACISE01959	
CBE / BML / OL	
28/08/2015	Page 30/34

#### **5.5.1.4 Conduite des installations**

Des consignes d'exploitation seront mises en place pour le projet visé par SUDVRAC.

Tous les équipements seront entretenus et contrôlés (livret d'entretien).

Excepté pour les opérations courantes de maintenance des engins, les opérations sur les diverses installations seront réalisées par une entreprise spécialisée disposant des habilitations et qualifications nécessaires aux interventions sur les installations techniques.

#### **5.5.1.5 Affichage**

Des panneaux d'information seront affichés à différents endroits du site, notamment dans chaque bâtiment : interdiction de fumer à l'intérieur des bâtiments, plan de circulation, un plan schématique afin de faciliter l'action des secours, sur les zones dangereuses, des panneaux de sécurité avertissant du danger, plans d'évacuation.

Les sources d'inflammation potentielles seront interdites (cigarettes, allumettes, etc.) sur les zones de dépôtage et de distribution de gasoil.

#### **5.5.1.6 Risques de pollutions accidentelles**

Les zones à fort potentiel polluant seront placées sur rétention ou sur zone imperméabilisée.

En cas de déversement accidentel, tous les moyens seront mis en œuvre par l'exploitant pour réduire et maîtriser rapidement les conséquences d'un tel incident : emploi de produit absorbant, balayage et stockage des matières souillées dans des bacs placés sur rétention.

#### **5.5.1.7 Malveillance**

Des mesures seront mises en place pour prévenir les intrusions et la malveillance au sein du site : clôture de 2 m, surveillance vidéo, gardiennage.

Ces précautions permettront de limiter efficacement les risques d'intrusion et de malveillance sur le site. De plus, une activité étant présente 24h/24 et 7j/7, cela permettra une surveillance efficace du site.

#### **5.5.1.8 Circulation des véhicules**

Un plan de circulation placé à l'entrée du site renseignera les chauffeurs des véhicules avant leur arrivée sur site.

Les zones de circulation des poids-lourds et des engins seront distinctes sur le site. Aucun croisement entre ces véhicules ne sera possible.

Réf : CACISE150865 / RACISE01959	
CBE / BML / OL	
28/08/2015	Page 31/34



### 5.5.1.9 Risques liés à l'emploi du gasoil

Les cuves de gasoil seront enterrées et à double enveloppe.

Des mesures seront mises en place au niveau de l'aire de distribution et dépotage : accès uniquement par le personnel autorisé, surface destinée aux opérations de remplissage de la cuve imperméabilisée.

### 5.5.1.10 Risques liés aux sites industriels voisins

Le site de SUDVRAC se trouve dans le périmètre d'étude du Plan Particulier des Risques Technologiques (PPRT) de Fos Ouest actuellement en cours d'élaboration.

En accord avec le SDIS, un local de confinement du personnel sera prévu au sein du bâtiment administratif et résistera aux effets de souffle d'une explosion externe.

## 5.5.2 Mesures de réduction des risques : méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident

### 5.5.2.1 Moyens privés

#### Moyens de détection d'accident et d'alerte

Les moyens de détection d'un accident au niveau du site seront les suivants :

- une surveillance constante des opérateurs travaillant sur site ;
- une détection automatique des incendies dans les bureaux, le garage et au droit de la zone de stockage des palettes déclenchant une alarme spécifique ;
- une détection automatique des incendies dans le hall de stockage des minéraux reliés à une alarme ;
- un gardiennage en continu et une surveillance vidéo.

Au sein du site à l'extérieur des bureaux, les salariés communiqueront grâce à :

- des téléphones fixes ou mobiles ;
- des émetteurs/récepteurs (type talkie/walkie) ;
- une alarme d'évacuation.

Une alerte aux pompiers pourra être donnée grâce au téléphone.

### 5.5.2.2 Moyens humains et matériels de lutte

Le personnel sera chargé de réagir à toute anomalie en vérifiant l'origine et, si nécessaire, alertera les sapeurs-pompiers et mettra en œuvre les premiers moyens de lutte contre l'incendie.

Les équipements d'intervention en cas d'incendie seront correctement entretenus et feront l'objet d'une vérification périodique en interne et/ou par des organismes agréés.

### **Moyens d'extinction (extincteurs, RIA, etc.)**

Le site sera équipé de poteaux incendie alimentés par de l'eau industrielle permettant d'assurer un débit global de 300m<sup>3</sup>/h.

Le bâtiment d'ensachage/palettisation sera équipé de RIA, à proximité du stock de palettes et emballages.

Le site sera équipé d'extincteurs à poudre, CO<sub>2</sub>, mousse et eau pulvérisée.

A proximité du distributeur de gasoil, les opérateurs disposeront des moyens suivants :

- une réserve de sable et une pelle ;
- un extincteur à mousse.

### **Désenfumage**

Le désenfumage des bâtiments stockage, broyage et ensachage/palettisation sera assuré par un dispositif de commande automatique et manuel permettant l'évacuation des fumées.

Des amenées d'air frais d'une superficie égale à la surface des exutoires seront réalisées par les portes donnant sur l'extérieur.

### **Rétention des eaux d'extinction incendie sur le site**

En accord avec le SDIS, et d'après le document D9, un volume de 600 m<sup>3</sup> d'eau d'extinction devra pouvoir être confiné.

Le réseau d'eaux pluviales pourra être obturé en cas d'extinction d'incendie, afin de récupérer les eaux potentiellement polluées par des agents d'extinction. Ce réseau sera mis en charge afin de contenir une partie des eaux d'extinction, et le bassin d'orage d'une capacité de 1164 m<sup>3</sup> sera également dimensionné pour retenir les eaux d'extinction incendie sur le site. Il sera équipé d'une vanne d'obturation manuelle permettant de l'isoler le cas échéant.

### **Compétences et qualification**

La formation à la sécurité incendie sur le site sera la suivante :

- formation à l'utilisation des extincteurs et des RIA ;
- exercices d'évacuation du site ;
- formation régulière des secouristes.

Le personnel sera donc correctement formé pour intervenir en cas d'incendie.

Des trousse de premiers secours adaptées à l'activité seront mises à disposition sur le site.

### **5.5.2.3 Moyens d'évacuations**

Des plans et schémas d'évacuation seront disposés à des endroits stratégiques du site pour faciliter l'évacuation du personnel (à proximité des escaliers, des portes, etc.).

Ils comporteront les cheminements vers la sortie ainsi que les emplacements des moyens de secours et des sources d'énergies.

Plusieurs issues de secours seront toujours possibles en cas d'évacuation des bâtiments.

Réf : CACISE150865 / RACISE01959	
CBE / BML / OL	
28/08/2015	Page 33/34



#### 5.5.2.4 Moyens publics

En cas de sinistre non maîtrisable avec les moyens privés de SUDVRAC, les sapeurs-pompiers et/ou le SAMU seront alertés par téléphone. Dans tous les cas, l'alerte serait transmise au centre de traitement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui désignera le centre devant intervenir en tout premier lieu.

La caserne de pompiers la plus proche est celle de Fos sur Mer (1050 Route Crottes), située à moins de 5 km du site. Le temps d'intervention maximum des pompiers depuis cette caserne est estimé à environ 5-10 minutes.

D'autre part, le site sera facilement accessible aux secours par l'entrée principale. L'aménagement du site permettra la circulation des engins des sapeurs-pompiers autour des divers bâtiments du site.

#### 5.5.3 Conclusion sur les méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident

En cas d'éventuel accident sur le site, l'intervention sera réalisée efficacement. Le personnel du site possède les moyens et la formation permettant d'intervenir rapidement et efficacement et de prévenir les secours extérieurs si besoin.

Les méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident limitent ainsi fortement les risques de sur-accident et les effets néfastes de ces accidents.

Les risques présents sur le site sont donc considérés comme suffisamment maîtrisés et ne présente pas de conséquences potentielles notables sur l'environnement extérieur.